

## Recherches sociographiques



Renée JOYAL, *Les enfants, la société et l'État au Québec, 1608-1989. Jalons*

André Turmel

Volume 41, numéro 3, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057399ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057399ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Turmel, A. (2000). Compte rendu de [Renée JOYAL, *Les enfants, la société et l'État au Québec, 1608-1989. Jalons*]. *Recherches sociographiques*, 41(3), 577-579.  
<https://doi.org/10.7202/057399ar>

une discipline. Idéalement, pour ces trois catégories d'enseignants, nous devrions aussi construire un système de formation continue et de mobilité de carrière, qui permettent aux enseignants qualifiés et compétents de passer d'une catégorie professorale à une autre. Mais je rêve, nos structures étant à peu près inamovibles !

Claude LESSARD

*Faculté des sciences de l'éducation,  
Université de Montréal.*

LANGOUET, Gabriel

1994 *La démocratisation de l'enseignement aujourd'hui*, Paris, ESF.

MEIRIEU, Philippe M. et Michel DEVELAY

1992 *Émile, reviens vite... ils sont devenus fous*, Paris, ESF.

---

Renée JOYAL, *Les enfants, la société et l'État au Québec, 1608-1989. Jalons*, Montréal, HMH, 1999, 319 p.

D'entrée de jeu, il importe de préciser la portée du titre de ce livre écrit par une juriste, professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM : on comprendra qu'il s'agit ni d'une étude historique, ni d'une analyse sociologique de la situation de l'enfant dans la société québécoise des origines à nos jours. On ne saurait reprocher à Renée Joyal d'avoir fait ce qu'elle sait le mieux faire, du droit, et, par conséquent, d'avoir produit un livre qui retrace la genèse des lois qui encadrent les enfants et marquent leur situation depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours. L'auteure présente ainsi l'ensemble des lois qui affectent, de près ou de loin – la législation qui, par exemple, le concerne plus indirectement comme l'assurance-hospitalisation ou la loi sur le salaire minimum –, l'existence et la pratique de l'enfance au Québec.

Pour le sociologue que ces questions intéressent, il s'agit d'un livre de référence de première importance, ne serait-ce du seul fait que, de ce survol historique des droits de l'enfant, se dégage au fil des pages une image, certes pas toujours très précise et aux contours parfois un peu flous, de ce que furent les préoccupations de l'État en matière d'enfance sur une tranche historique somme toute assez étendue de trois siècles. À la rigueur, on ne trouvera pas dans ce livre une analyse strictement juridique de ces divers textes de lois, mais plutôt une mise en contexte de leur émergence ainsi qu'une description de leur objet, de leurs principales dispositions et de leurs modifications subséquentes. Le format est en quelque sorte identique tout au long du livre, l'exposé étant découpé en cinq grandes périodes : de 1608 à la Confédération, de 1869 à 1920, de 1921 à 1943, de 1944 à 1970, de 1971 à 1989, dont la logique tient davantage lieu du juridique que d'autre chose.

On comprendra sans peine aussi qu'une partie considérable de cet éventail législatif tourne autour de deux grands pôles qui, eux, sont susceptibles d'intéresser le sociologue au premier chef. D'abord le couple interdiction du travail de l'enfant / scolarisation obligatoire (ou obligation scolaire dans le langage plus technique), bien connu pour qui travaille dans le domaine de l'enfance. Couple parce que l'un ne s'entend, ni ne se comprend sans l'autre : l'avvers et l'envers d'une même réalité. Il a en premier lieu fallu qu'interdiction soit en effet faite du travail des enfants, étant donné l'exploitation éhontée à laquelle il donnait lieu – d'abord le travail des enfants de moins de huit ans dans les mines, puis progressivement celui des enfants plus âgés dans les différents secteurs d'activités industrielles – pour que se pose avec acuité la question du vagabondage des enfants dans les rues : dans la mesure où ils ne pouvaient plus travailler, les enfants se sont mis à traîner dans les rues, vagabondage et petite délinquance à la clé. Pour surmonter ce problème, l'obsession sécuritaire faisant déjà jour dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quoi de mieux que de faire prendre aux enfants le chemin de l'école ? Donc sortir les enfants de l'Usine pour les envoyer à l'École. De fortes résistances cléricales allaient repousser jusqu'en 1943 l'adoption de ladite loi de l'obligation scolaire. Dernière province canadienne à emboîter le pas, le Québec légiférait en ce sens un siècle après que les premiers pays européens l'eurent fait.

L'autre domaine de prédilection de l'intervention de l'État en ce domaine fut celui de la protection de l'enfance, vaste fourre-tout s'il en est, où l'on retrouve pêle-mêle les enfants abandonnés, maltraités, en difficulté scolaire ou autre, les handicapés physiques ou intellectuels, etc. Dès 1824, apparaît une loi qui légalise la répression du vagabondage ; puis l'établissement de prisons pour jeunes délinquants. En 1869, une loi établissant les écoles d'industrie et de réforme cherche à encadrer les enfants « errants » ou « réfractaires ». Régulièrement jusqu'à aujourd'hui, ces lois furent amendées, actualisées, élargies, faisant le lit des professionnels de la prise en charge de l'enfance. L'auteure souligne avec justesse le cas des Orphelins de Duplessis dont j'aimerais rappeler l'intérêt d'un point de vue sociologique. Étaient envoyés dans des hôpitaux psychiatriques des enfants qui n'auraient jamais dû y aller, mais qui s'y sont retrouvés parce qu'ils avaient été mal classifiés par un personnel le plus souvent peu qualifié. On les classerait aujourd'hui dans des catégories comme « troubles de comportement » ou « problèmes socio-affectifs », alors qu'ils étaient autrefois étiquetés « débiles » ou « malades mentaux ». La question de la classification sur laquelle DURKHEIM naguère se pencha demeure toujours immensément importante, avec les conséquences que l'on sait.

Je voudrais terminer en soulignant quelques problèmes que j'ai relevés. Le premier, bien davantage que d'ordre terminologique, me paraît plutôt épistémologique. Aux pages 20-22-255, l'auteure parle de la notion d'intérêt de l'enfant, puis de droit de l'enfant ; aux pages 243 et 302, ces notions deviennent tout à coup des concepts. Voilà une mutation qui me semble faire problème : il ne faut pas confondre les deux dans la logique scientifique. Par ailleurs, aux pages 67 et 254, l'auteure fait selon moi un usage erroné de la notion de problématique (de l'enfance abandonnée dans un cas, et délinquance dans l'autre) qu'elle utilise dans son sens

technocratique plutôt que scientifique. Cela étant dit, ce livre reste un ouvrage de référence de première main.

André TURMEL

Département de sociologie,  
Université Laval.

---

Paul GRELL, *Les jeunes face au monde précaire. Récits de vie en périphérie des grands centres*, Paris / Montréal, L'Harmattan, 1999, 271 p. (Logiques sociales.)

Voici le nouveau livre de Paul Grell : *Les jeunes face au monde précaire*. Il a pour sous-titre *Récits de vie en périphérie des grands centres*. Il faut en prendre note car d'entrée de jeu, ce sous-titre donne le ton de l'ouvrage. Celui-ci trace le portrait de leur situation que font de vive voix les jeunes de la côte Est du Nouveau-Brunswick, l'une des régions les plus pauvres du Canada. L'analyse que propose l'auteur prend corps dans le sillage de la retranscription des entrevues, largement citées en ces pages.

Paul Grell, au fil de ses publications, se pose en figure de proue de ce genre d'études. Observateur depuis des lustres de la précarité des jeunes, il ne cesse de la décrire et de l'expliquer dans des ouvrages qui ont leur retentissement ici comme ailleurs. En France, par exemple, ils sont cités par André GORZ qui y voit une pierre d'assise à sa thèse teintée des couleurs de l'utopie. En effet, l'auteur notamment de *Misère du présent. Richesse du possible* (Paris, Galilée, 1997), avance avec audace que le travail, à l'instar de l'emploi salarié, perd sa fonction d'intégrateur à la société et, dans cette foulée, se voit privé de la nature anthropologique dont l'ont doté des légions de philosophes, anthropologues, sociologues et autres penseurs sociaux.

La perte de sens qu'affiche le travail à l'heure de la flexibilité et de la chute irréversible du nombre d'emplois salariés se manifeste avec acuité chez les jeunes. Les sondages laissent même entendre que la jeunesse se révèle le fer de lance de nouvelles valeurs qui ne gravitent nullement dans l'orbite du travail, de la productivité ou de l'économie. Quand David CANNON pose à des jeunes de 13 à 15 ans la question classique « quelle est la priorité dans la vie ? », il appert que pour eux le travail a bien moins d'importance que a) d'avoir des amis, b) d'avoir assez de temps disponible, c) d'être en bonne forme physique, d) de passer du temps en famille et e) d'avoir une vie sociale active incluant l'action communautaire et l'engagement social (« Generation X and the New Work Ethic », *Demos*). André Gorz saisit cette dernière donnée au vol pour affirmer que le travail salarié perd du terrain et est en passe d'être remplacé par des activités aux coefficients culturels et solidaires plus élevés.

Ce point de vue a ses adeptes. Sébastien SCHEHR, du même souffle, s'emploie à démontrer dans *La vie quotidienne des jeunes chômeurs* (Paris, Presses universitaires de France, 1999) que, chez les jeunes, la privation d'emploi est loin d'être vécue